

2010 | 2011

Sécu étudiante

Je choisis
la liberté

CENTRE
617

La mutuelle étudiante

SMENO

Sécurité sociale étudiante

Mutuelle régie par le Code de la Mutualité



SMENO

Je choisis la santé

GENTRE 617



COACH TO BAC+
Vos atouts santé en 6

TESTEZ VOS ATOUTS SANTÉ,
POUR PRÉPARER AU MIEUX
VOS EXAMENS !

> coachtobac.com

En partenariat avec



Institution majeure du service public, le centre de Sécurité sociale 617 gère depuis 40 ans l'Assurance Maladie de **plus de 800 000 étudiants en France.**

Mutuelle étudiante indépendante, la SMENO accompagne les jeunes au quotidien, pour les aider à construire et préserver leur capital santé.

Information. Prévention. Conseils. Orientation. À l'âge de toutes les expériences et de toutes les questions, la SMENO est aussi un partenaire qui vous guide au quotidien, sans préjugé, ni a priori.



Véritable acteur de santé publique, la SMENO organise ainsi plus de 400 actions par an, sur tous les thèmes de la santé des jeunes :

- Semaine de l'équilibre alimentaire
- Semaine du bien-être étudiant
- Contrôle d'alcoolémie en soirée
- Informations tabac et cannabis
- Prévention du SIDA, des maladies et infections sexuellement transmissibles
- Gestion du stress et du sommeil
- Discrimination (raciale, sexuelle)

flashcode



Alcool, tabac, stress ?
Faites le point !

> smeno.mobi

Téléchargez l'application pour décoder ce flashcode (m.mobilettag.com), puis scannez-le avec votre mobile pour accéder aux tests.

LA SMENO S'ENGAGE AUPRÈS DES ÉTUDIANTS POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA DÉMOCRATISATION.

En partenariat avec Sciences Po, la SMENO s'associe au programme des études intégrées. Il a pour objectifs de stimuler l'ambition des élèves, diversifier socialement le recrutement des IEP, aider à la préparation des concours de toute la France et plus largement contribuer à la réussite dans l'enseignement supérieur.



SMENO

Je choisis la liberté

Chaque étudiant est aujourd'hui libre de choisir son centre de Sécurité sociale.

Avec 120 000 affiliés et 17 points d'accueil, la SMENO est **la 1^{ère} Sécurité sociale étudiante pour la région Nord-Pas de Calais, Picardie, Haute et Basse Normandie.**

Accessible, directe et toujours disponible, elle offre à chaque étudiant un service de proximité, en agences et points-services, au téléphone, sur le web ou sur le portable.

Efficace et performante, elle propose des remboursements rapides et un système de Tiers-payant national.

Innovante et dynamique, elle met à disposition des jeunes tous les outils et nouvelles technologies utiles à la gestion de leurs remboursements.

Mutualiste et démocratique, elle ne tire aucun profit de son activité et réinvestit la totalité de ses excédents au service de ses adhérents.

Enfin, **engagée et solidaire**, la SMENO défend au quotidien la santé et l'égalité des chances, pour tous les étudiants.

Pour assurer votre santé et votre avenir, choisissez la liberté, choisissez la SMENO !

Ahmed Hegazy

Président



Sécurité sociale

Je choisis la SMENO



Etudiants, vous devez dès 16 ans obligatoirement choisir un centre de Sécurité sociale. Avec cette affiliation, vous devenez autonome : les remboursements des frais de santé ne dépendent plus de la Sécurité sociale de vos parents, mais sont effectués directement par le centre de Sécurité sociale SMENO sur votre compte personnel.

POURQUOI CHOISIR LA SMENO ?

- Tiers payant partout en France
- 17 points d'accueil et des agences mobiles dans vos facs et écoles
- Suivi gratuit de vos remboursements en ligne sur smeno.com et sur smeno.mobi
- Téléchargement de votre attestation Sécu en ligne
- Alerte email ou SMS gratuite pour chaque remboursement

INSCRIPTION : MODE D'EMPLOI

A L'UNIVERSITÉ

Sur votre dossier d'inscription, cochez "SMENO Centre 617" dans la partie "régime de Sécurité sociale". Vous pouvez aussi cocher SMENO Centre 617 lors de votre inscription sur internet.

Conservez bien le justificatif d'affiliation SMENO remis par votre université.

DANS LES ÉCOLES

Vous devez compléter un imprimé "formulaire Cerfa 1205 déclaration en vue de l'immatriculation d'un étudiant" (cf ci-contre), sur lequel vous indiquerez "SMENO Centre 617" dans la case "choix d'une section locale universitaire".

Conservez bien le 3^e volet de ce document : il est la preuve de votre inscription à la Sécu SMENO.

SÉCURITÉ SOCIALE GRATUITE OU PAYANTE ?

L'affiliation à la Sécurité sociale est gratuite ou payante, en fonction de votre âge et de la situation professionnelle du parent dont vous dépendez. Consultez le tableau ci-dessous, pour connaître votre situation.

Profession de la personne dont vous dépendez pour vos remboursements de santé*	Age atteint durant l'année universitaire (du 1/10/2010 au 30/09/2011)			
	Entre 16 et 20 ans Né(e) entre 01/10/91 et le 30/09/95	20 ans Né(e) entre le 01/10/90 et le 30/09/91	Entre 21 et 28 ans Né(e) entre le 01/10/82 et le 30/09/90	+ de 28 ans Né(e) avant le 30/09/82
Salariés et assimilés Salariés du privé, agriculteurs, Banque de France, Education nationale, praticiens ou auxiliaires médicaux conventionnés, fonctionnaires	Sécu étudiante gratuite	Sécu étudiante payante**	Sécu étudiante payante**	En principe l'étudiant n'est plus affilié au régime étudiant de Sécurité sociale, mais il peut bénéficier d'une prolongation de droits sous certaines conditions. Renseignez-vous auprès de la SMENO
Travailleurs non salariés et régimes spéciaux Artisans, commerçants, professions libérales et régimes spéciaux EDF-GDF, RATP, Mines, Militaires, Sénat, Chambre de commerce de Paris	Sécu des parents gratuite	Sécu étudiante payante**	Sécu étudiante payante**	
Autres régimes spéciaux Port autonome de Bordeaux, Marine marchande, Théâtre national de l'Opéra et comédie Française, Assemblée nationale, fonctionnaires internationaux	Sécu des parents gratuite	Sécu des parents gratuite	Sécu étudiante payante**	
Agents SNCF		Sécu des parents gratuite		

* Pour les étudiants dont les parents sont retraités, se référer à la profession exercée auparavant.

** La cotisation remise à votre établissement est encaissée par l'URSSAF. Elle s'élevait à 198€ en 2009/2010, le nouveau montant sera communiqué au plus tard en juillet 2010 sur smeno.com.

CAS PARTICULIERS

- **Etudiant boursier** : inscription gratuite sur présentation de l'attestation définitive de bourse.

- **Etudiant salarié** : si vous êtes salarié pendant toute l'année universitaire et que vous travaillez plus de 60h par mois ou 120h/trimestre, vous ne devez pas vous inscrire à la Sécurité sociale étudiante, vous dépendez du régime général.

- **Bénéficiaire de la Couverture Maladie Universelle (CMU)** : inscription obligatoire.

- **Etudiant étranger** : inscription obligatoire sauf étudiant de l'EEE et Suisse s'il possède une Carte Européenne d'Assu-

rance Maladie ou une attestation d'assurance privée.

- **Etudiant marié, concubin ou pacsé** : si votre partenaire est étudiant, vous devez tous les deux vous affilier à la Sécurité sociale étudiante SMENO. Si votre partenaire est salarié, vous pouvez être rattaché à sa Sécu. Si votre partenaire ne dispose pas de sa propre couverture sociale, il peut devenir votre ayant droit (personne bénéficiant des droits d'un tiers : parent, concubin...).

QUELS DOCUMENTS FOURNIR ?

A déposer sur les stands, dans votre agence ou à renvoyer à la SMENO : service affiliation - BP 1171 - 76176 Rouen Cedex

Pour une 1^{ère} inscription au régime de Sécurité sociale étudiant, il suffit de fournir à la SMENO :

■ Une photocopie de votre carte d'étudiant ou du troisième volet du formulaire Cerfa 1205 (preuve de l'inscription à la Sécurité sociale étudiante).

■ Une photocopie de votre carte d'immatriculation "lycéen" (remise courant juin avec le numéro de Sécurité sociale) ou un extrait d'acte de naissance (photocopie intégrale et lisible, traduite en français pour les étudiants nés à l'étranger).

■ Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB ou RIP) à votre nom.

■ Si vous avez moins de 20 ans, une photocopie de l'attestation Vitale ou de droits du parent dont vous dépendez et sur laquelle figure vos nom et prénom.

■ Une déclaration de choix de votre médecin traitant (même si vous ne changez pas de médecin et même si vous l'avez déjà déclaré à la CPAM).

Pour être mieux remboursé, n'oubliez pas de déclarer votre médecin traitant !
 ➤ Formulaire sur smeno.com ou en agences SMENO

Carte Vitale

Je choisis
la simplicité

Personnelle, pratique et sûre, la carte Vitale est à présenter à tous les Professionnels de santé : médecins, pharmacies, hôpitaux, etc. Vous n'avez plus de feuilles de soins à envoyer : la carte Vitale facilite le remboursement de vos soins et médicaments. Conservez-la précieusement et pensez à la mettre à jour chaque année !



VOUS POSSÉDEZ DÉJÀ LA CARTE VITALE 2 (avec photo) ?

Il vous suffit de la mettre à jour sur une borne Vitale (à votre disposition dans votre agence SMENO, dans les CPAM ou les pharmacies).

VOUS N'AVEZ PAS ENCORE LA CARTE VITALE 2 ?

- S'il s'agit de votre première inscription dans l'enseignement supérieur : un dossier de création de la carte Vitale 2 est envoyé dès l'inscription à la Sécurité sociale SMENO.
- Si vous étiez déjà étudiant l'année dernière, la carte Vitale 1 (sans photo) reste valide. Il vous suffit de la mettre à jour sur une borne Vitale.

Dans tous les cas, conservez précieusement votre carte Vitale 1 : elle vous sera demandée en échange de la carte Vitale 2.

LA CARTE EUROPÉENNE D'ASSURANCE MALADIE (CEAM)

Pour vos vacances et vos études dans un pays de l'EEE et en Suisse, procurez-vous la carte européenne d'Assurance Maladie !

Sur présentation de cette carte, vous êtes couvert par l'Assurance Maladie et vos frais médicaux sont pris en charge selon la législation en vigueur dans le pays qui vous accueille.

Pour la recevoir gratuitement chez vous, il vous suffit de faire la demande au minimum 15 jours avant votre départ sur : smeno.com rubrique « **attestation en ligne** », dans vos agences ou vos points services SMENO.

En cas de départ immédiat, votre agence SMENO pourra vous délivrer un certificat provisoire, valable 3 mois.

PRATIQUE

MISE À JOUR INDISPENSABLE !

Chaque année, la mise à jour est un réflexe indispensable, pour garantir la prise en charge efficace de vos dépenses de santé. Les bornes de mise à jour de la carte Vitale sont disponibles en agences SMENO, dans toutes les caisses d'Assurance Maladie, les pharmacies et dans certains établissements de santé.

CARTE VOLÉE OU PERDUE ?

Il vous suffit de nous transmettre une déclaration sur l'honneur de perte ou vol (procédure et formulaire sur smeno.com) ; nous vous enverrons alors le dossier de création d'une nouvelle carte Vitale.

Remboursements

Je choisis
la rapidité

La SMENO vous fait bénéficier du Tiers-payant, partout en France. Elle vous rembourse rapidement, et vous informe instantanément et gratuitement, par mail ou par SMS.

VOUS UTILISEZ VOTRE CARTE VITALE

Le Professionnel de santé envoie par transmission électronique votre feuille de soins. La SMENO vous rembourse directement sur votre compte si vous avez réglé.

VOUS N'UTILISEZ PAS VOTRE CARTE VITALE

Le Professionnel de santé vous remet une feuille de soins à remplir et à adresser à la SMENO par courrier (Centre de remboursement - 59040 Lille Cedex) ou à déposer dans votre agence ou points services SMENO.

ET LA MUTUELLE DES PARENTS ?

Si vous êtes encore couvert par la mutuelle de vos parents, la SMENO lui transmet automatiquement votre décompte de Sécurité sociale pour accélérer le remboursement. La SMENO compte aujourd'hui un réseau de plus de 300 mutuelles partenaires : Groupe Vauban Humanis, Mutuelle nationale MCD, PREVADIES Harmonie Mutuelles, APREVA, SMIP, Mutuelle Just ensemble, Radiance, AG2R, Gras Savoye, MMA...

Pour vérifier que la mutuelle de vos parents a signé une convention, rendez-vous sur smeno.com.
Si la mutuelle de vos parents n'a pas signé de convention, envoyez-nous une copie de votre carte mutuelle.



Liste des mutuelles partenaires ?

> smeno.com

flashcode



Téléchargez l'application pour décoder ce flashcode (m.mobiletag.com), puis scannez-le avec votre mobile pour accéder à la SMENO.



MY SMENO : VOTRE ESPACE SANTÉ, SUR INTERNET

- Suivi de vos remboursements en ligne sur smeno.com ou sur votre mobile avec smeno.mobi
- Alerte mail ou SMS dès que vous êtes remboursé
- Consultation de vos décomptes en ligne, un geste pour le développement durable
- Demande d'attestations en ligne (Responsabilité civile, carte Tiers payant, Carte Européenne d'Assurance Maladie...)

Pour être mieux remboursé, n'oubliez pas de déclarer votre médecin traitant !
Formulaire sur smeno.com ou en agences SMENO.



Complémentaire

Santé

Je choisis
l'efficacité

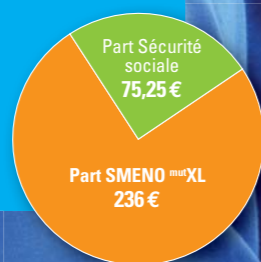


La Sécurité sociale ne rembourse qu'entre 15 et 70% de vos dépenses de santé. Pour bénéficier de remboursements complets, le choix d'une complémentaire santé est indispensable.

A peine entrée en BTS, Pauline doit déboursier 311.25€ pour la pose d'une couronne dentaire basique. Le remboursement de la Sécurité sociale est basé sur 107.50€.

Pauline touchera donc un remboursement de 75.25€ (70% de 107.50€) de la Sécurité sociale.

Grâce à la complémentaire SMENO mutXL, elle touche en complément un remboursement de 236 € (86 € + 150 € de forfait), il reste donc à sa charge 0 €.



Personne n'est à l'abri d'une dépense de santé imprévue. La SMENO propose 3 complémentaires santé, adaptées au profil et au budget de chacun.

Vous bénéficiez du Tiers payant, ce qui vous évite d'avancer les dépenses de santé. De plus, vous êtes directement remboursé sur votre compte.

Découvrez le profil qui vous ressemble et la garantie qui vous correspond !

VOS GARANTIES COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

VOUS RECHERCHEZ UNE COUVERTURE ESSENTIELLE :

CHOISISSEZ mut M

Les soins médicaux courants (consultations, pharmacie, analyses) et l'hospitalisation sont remboursés à 100% ce qui permet d'éviter les grosses dépenses de santé.



8,5€
PAR MOIS

VOUS RECHERCHEZ UNE COUVERTURE COMPLÈTE : CHOISISSEZ mut L

Vous prenez régulièrement soin de votre santé. Nous vous proposons des remboursements à 100% (consultations, pharmacie, analyses, kiné, radio, analyses, hospitalisation...) y compris en optique et dentaire. Et également des forfaits contraception (pilule, préservatifs, test de grossesse), bien-être (ostéopathie, homéopathie, consultations chez un nutritionniste...). Pour être serein et tranquille.



19€
PAR MOIS

VOUS RECHERCHEZ UNE COUVERTURE INTÉGRALE : CHOISISSEZ mut XL

Vous recherchez d'excellents remboursements et un bon rapport qualité/prix, des forfaits indispensables aux dépenses importantes et des dépassements d'honoraires pris en compte (consultations généralistes, soins dentaires et optiques, hospitalisation).



32€
PAR MOIS

POURQUOI CHOISIR UNE MUTUELLE SMENO ?

- Remboursements de 100% à 150% dans le respect du parcours de soins
- Forfaits annuels : optique, dentaire, contraception, homéopathie, diététique, ostéopathie, etc.
- Remboursement en une seule fois (Sécurité sociale et mutuelle)
- Assurance stages et vie privée avec la responsabilité civile incluse dans les 3 garanties
- Pas d'avance d'argent grâce à votre carte tiers payant gratuite
- Paiement en 10 fois sans frais
- Carte SMENO offerte (des réductions jusqu'à 40%)
- Prise d'effet immédiate sans questionnaire de santé
- Adhésion en cours d'année possible

SOLIDARITÉ

LA C.M.U. COMPLÉMENTAIRE : COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE

Vous disposez de faibles ressources et souhaitez bénéficier d'une protection complémentaire ?

La C.M.U. complémentaire est gratuite. Elle vous permet d'être couvert à 100 %, sans avance de frais.

Les demandes ou renouvellements se font à partir d'un formulaire à retirer en agence SMENO ou à télécharger sur smeno.com, rubrique « Complémentaire santé » - « Aides & réductions ».

Vous bénéficiez déjà de la C.M.U. complémentaire ? Vos soins seront remboursés par la SMENO à 100 % sans avance de frais. Choisissez la SMENO lors de la demande de renouvellement auprès de la CPAM.

Vous désirez bénéficier ou renouveler la C.M.U. complémentaire ? Choisissez la SMENO lors de la demande de C.M.U. Votre requête sera étudiée par la CPAM selon votre âge et votre situation financière. Le plafond de ressources, au 01/07/2009, pour une personne est de 7521€ pour les 12 derniers mois.

AIDE À LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Vous pouvez aussi bénéficier de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé, destinée aux étudiants ne pouvant accéder à la C.M.U. complémentaire. Le montant est de 200€ pour les 16-49 ans.

La demande d'aide pour une complémentaire santé se fait via le même formulaire que la demande de C.M.U. complémentaire (formulaire n° S 3711d ou S 3715)

Plus d'infos : agences SMENO, smeno.com ou dans votre CPAM.

NOUVEAUTÉ GARANTIE PROTECTION ÉTUDES

En plus de votre complémentaire santé ou seule !

5€

PAR MOIS SEULEMENT

5 prestations uniques et exclusives qui vous couvrent en cas d'hospitalisation et/ou de handicap¹ survenus à la suite d'un accident¹.

■ En cas d'hospitalisation suite à un accident : une aide de 40 €/jour pour compléter l'indemnisation de vos frais de santé pendant 1 an.

■ En cas de handicap suite à un accident : une aide exceptionnelle d'un montant de 8 000 €.

■ Pour vous accompagner au quotidien en cas de handicap et/ou hospitalisation² survenu(s) à la suite d'un accident : la prise en charge du montant de votre loyer^{3 et 4} et des factures de téléphone/internet, ce dans la limite de 400 € par mois pendant 6 mois.

■ Pour aller plus loin en cas de handicap et/ou hospitalisation survenu(s) à la suite d'un accident : le remboursement³ de vos frais d'études et la prise en charge de vos frais de réinscription universitaire et de votre cotisation à la mutuelle³, et ce dans la limite de 4 000 €.

■ Bénéficiez d'une assistance complète :

- Aide au déménagement : hotline informant l'assuré de toutes les démarches administratives à effectuer, transmission de coordonnées de démouilleurs...

- Recherche d'aide ménagère pour aider l'assuré dans son quotidien (les frais restent à la charge de l'assuré)

- Assistance cours : indication des coordonnées d'organisme de formation sur les matières génériques pour les enseignements supérieurs

- L'acheminement des médicaments (les frais des médicaments restent à la charge de l'assuré)

- Hotline Informations des soins à domicile (sur la prise en charge de la Sécurité sociale et de la complémentaire santé).

¹ Tels que définis dans la notice de la garantie protection études

² Entraînant une période de convalescence au retour de l'hôpital

³ Sur justificatifs

⁴ Déduction faite, le cas échéant de l'allocation logement

Mentions légales : La Garantie Protection Etudes est un contrat d'assurance individuelle à adhésion facultative, assorti de prestations d'assistance. Il est souscrit auprès de Cardif Assurance Vie (S.A. au capital de 625.756.496 euros - 732 028 154 RCS Paris - Siège social : 1 Boulevard Haussmann 75009 Paris - Entreprise régie par le Code des assurances et soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudential - 61 rue Taiteout 75009 Paris) par l'intermédiaire de la SMENO - Société Mutualiste des étudiants du Nord et du Nord Ouest, habilitée suivant arrêté ministériel du 5 septembre 1972 - 45 bd de la Liberté - 59046 LILLE Cedex - Mutuelle régie par le Code de la Mutualité et soumise aux dispositions du livre II dudit Code, inscrite au Registre National des Mutuelles (SAS le n° 781 123450. Les garanties d'assistance sont fournies par INTER MUTUELLES ASSISTANCE SERVICES (SAS au capital de 40 000 euros - 430.336.552 RCS Niort - Siège social : 118 avenue de Paris 79000 Niort).

KELSANTÉ ? Choisissez votre complémentaire santé en ligne !

Cool ? Zen ? No soucy ? Connectez-vous à Kelsanté, déterminez votre profil et choisissez la complémentaire qui vous convient le mieux ! > smeno.com





LES GARANTIES SMENO



8,5€ PAR MOIS 19€ PAR MOIS 32€ PAR MOIS

Remboursements Sécurité sociale 102€ /AN 228€ /AN 384€ /AN

SOINS MÉDICAUX

Généralistes/spécialistes	70%	100%	100%	150%
Pharmacie (Vignettes blanches et bleues)	35 à 65%	100%	100%	100%
Petits appareillages/orthèses	65%	100%	100%	100%
Analyses/laboratoires	60%	100%	100%	100%
Radiologie/actes médicaux/chirurgie sans hospitalisation	70%	70%	100%	100%
Orthopédie/autres appareillages	65%	65%	100%	100%
Soins infirmiers/kiné/orthoptie/orthophonie/podologie	60%	60%	100%	100%
Frais de transport agréés Sécurité sociale	65%	65%	100%	100%

HOSPITALISATION

Médicale/maternité/chirurgicale/IVG	80 à 100%	100%	100%	150%
Forfait journalier hospitalier illimité	-	18€/J	18€/J	18€/J
Forfait chambre particulière (limité à 21 jours du 01/10/10 au 30/09/11)	-	-	-	40€/J
Indemnité hospitalière ⁽¹⁾	-	-	10€/J	15€/J
Forfait naissance ⁽²⁾	-	150€	150€	150€

DENTAIRE

Soins	70%	70%	100%	150%
Prothèses	70%	70%	100%	150%
Forfait	-	-	50€	150€

OPTIQUE

Montures/verres/lentilles	65%	65%	100%	150%
Forfait	-	-	50€	150€

FORFAIT SANTÉ BIEN ÊTRE

Homéopathie, nutritionniste, ostéopathie, diététicien ⁽³⁾	-	30€	60€	100€
Prescription pharmaceutique ⁽⁴⁾	-	10€	15€	20€

FORFAIT SANTÉ

Vaccins, rappels, dépistage hépatite B	-	50€	90€	130€
Arrêt du tabac sur prescription médicale ⁽⁵⁾	50€	150€	150€	150€

FORFAIT CONTRACEPTION⁽⁶⁾

Pilule du lendemain, patch contraceptif, anneau, préservatifs féminins et masculins, pilule nouvelle génération, test de grossesse, pilule du surlendemain	-	20€	60€	100€
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---	-----	-----	------

FRANCHISE ASSURÉ 18€⁽⁷⁾

	-	Incluse	Incluse	Incluse
--	---	---------	---------	---------

FONDS D'ENTRAIDE MUTUALISTE

	-	Inclus	Inclus	Inclus
--	---	--------	--------	--------

ASSURANCE STAGE ET VIE PRIVÉE : RESPONSABILITÉ CIVILE

	-	Incluse	Incluse	Incluse
--	---	---------	---------	---------

Ces garanties sont dites responsables conformément à l'article R8711 du code de la Sécurité sociale. A ce titre elles ne prennent pas en charge :
 - la participation forfaitaire de 1 € et les franchises de 0,50 €
 - la majoration de la participation financière de l'assuré en cas de non respect du parcours de soins
 - la franchise de 8 € sur les dépassements d'honoraires sur « actes cliniques et techniques » cette mention ne concerne que la garantie mut XL.

Tous les actes de la nomenclature CCAM sont pris en charge à 100%.

(1) Dans la limite de 5 jours de versement, franchise de 2 jours et sur présentation de factures

(2) Les 2 parents doivent être adhérents et avoir 10 mois d'ancienneté

(3) Dépassements d'honoraires (homéopathie), honoraires et médicaments prescrits par un médecin homéopathe, nutritionniste, ostéopathe ou diététicien

(4) Forfait prescription pharmaceutique : permet la prise en charge de traitements pharmaceutiques prescrits par un pharmacien et relatifs à des médicaments avec vignettes, forfait versé en 1 ou plusieurs fois sur présentation d'une facture pharmaceutique nominative sur laquelle devront être apposées les vignettes

(5) Forfait aide à l'arrêt du tabac : forfait versé sur prescription médicale. Après le versement de 50 € par la Sécurité sociale, la SMENO versera en complément 50 €/mois pendant 2 mois soit au total 100 €

(6) Sur présentation de facture

(7) Participation assuré sur les actes > 91 €

A remplir et à déposer dans vos agences et stands SMENO ou à retourner avec votre règlement à : SMENO – Service adhésion – BP 1171 – 76176 ROUEN Cedex

BULLETIN ADHESION MUTUELLE ET/OU GARANTIE PROTECTION ETUDES 2010/2011

L'ensemble des champs est obligatoire (sauf mentions contraires), à défaut la SMENO sera dans l'impossibilité de traiter votre demande.

A - Vos coordonnées

M. Mme Mlle Nom : _____ Prénom : _____

Nationalité : _____ N° de sécu : _____ / _____

Date de naissance : _____ Ville de naissance : _____

Contrat réservé au moins de 36 ans

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : / / / / Portable⁽¹⁾ : 06 / / / / E-mail⁽¹⁾ : _____

(1) A compléter, si vous souhaitez être informé(e) par e-mail ou sms de nos offres commerciales et de celles de SMENO Assurances et FLUID Assurances.

Lieu d'études : _____ En quelle année pensez-vous arrêter vos études ? : _____

Diplôme préparé : Bac +1 Bac +2 Bac +3/licence Bac +4 / Master 1 Bac +5 / Master 2 supérieur à Bac + 5

Vous êtes susceptible de recevoir des offres commerciales de la SMENO et des Assurances du Nord Ouest (SMENO Assurances et FLUID Assurances – SARL de courtage d'assurances au capital de 18 000€ - RCS Lille 401 172 093 - n° ORIAS 07 030 114) par publipostage ou par téléphone. Si vous ne le souhaitez pas, cochez ici

B - Vos garanties : date d'effet au 01/10/10 pour toute adhésion avant le 31/10/10.

Garanties mutuelle SMENO

	<input type="checkbox"/> mut M	<input type="checkbox"/> mut L	<input type="checkbox"/> mut XL
Tarif annuel	102 €	228 €	384 €
Acompte	17 €	38 €	64 €
Tarif mensuel	8,50 €	19 €	32 €

Garantie Protection Etudes*

<input type="checkbox"/> Garantie Protection Etudes	
Tarif annuel	60 €
Acompte	10 €
Tarif mensuel	5 €

Age limite d'adhésion : 25 ans.

Enfants : oui non (Les enfants sont couverts gratuitement si les deux parents ont souscrit une garantie SMENO. Joindre un extrait d'acte de naissance)

C - Votre mode de paiement

Règlement en une seule fois, je règle ma cotisation par chèque à l'adhésion (voir partie B). Soit€.

Règlement en plusieurs fois sans frais, règlement par prélèvement automatique le 5 de chaque mois. Je remplis l'autorisation de prélèvement et je règle l'acompte des 2 premières mensualités par chèque (voir partie B). Soit€. A régler obligatoirement le jour de l'adhésion.

Si vous souhaitez régler par carte bleue, afin de sécuriser votre transaction, merci de réaliser votre adhésion sur smeno.com, par téléphone en appelant le 36 20 dites SMENO (0.12€ TTC/min depuis un poste fixe) du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption, ou en agences.

D - Signature

J'ai pris connaissance des Statuts et du Règlement Mutualiste. L'intégralité des statuts, du règlement Mutualiste et intérieur sont disponibles dans les agences SMENO ou sur smeno.com.

Fait à : _____ Date : _____

Signature obligatoire :
Précédée de la mention "lu et approuvé".

La SMENO, Société Mutuelle du Nord Ouest, enregistrée au registre National des Mutuelles sous le n°781123450

Défaut de paiement : Je reconnais être redevable à la SMENO de la totalité de ma cotisation annuelle. En cas d'incident du fait du titulaire du compte de domiciliation lors de la présentation d'une échéance de prélèvement, je reconnais à la SMENO le droit de suspendre le versement de toute prestation m'étant due, conformément à l'article 4.1 du règlement mutualiste.

Adhésion en tacite reconduction : l'adhésion se renouvelle automatiquement au 1^{er} octobre, pour 12 mois, excepté si vous perdez votre qualité d'étudiant ou dénoncez votre adhésion. Vous devez alors résilier votre contrat par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la mutuelle 2 mois avant le 30 septembre 2011.

* La Garantie Protection Etudes est un contrat d'assurance individuelle à adhésion facultative, assorti de prestations d'assistance. Il est souscrit auprès de Cardif Assurance Vie (S.A. au capital de 625.756.496 euros - 732 028 154 RCS Paris - Siège social : 1 Boulevard Haussmann 75009 Paris - Entreprise régie par le Code des assurances et soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel - 61 rue Tailbout 75009 Paris) par l'intermédiaire de la SMENO - Société Mutualiste des étudiants du Nord et du Nord Ouest, habilitée suivant arrêté ministériel du 5 septembre 1972 - 45 bd de la Liberté - 59046 LILLE Cedex - Mutuelle régie par le Code de la Mutualité et soumise aux dispositions du livre II dudit Code, inscrite au Registre National des Mutuelles sous le n°781123450. Les garanties d'assistance sont fournies par INTER MUTUELLES ASSISTANCE SERVICES (SAS au capital de 40 000 euros - 430.336.552 RCS Niort - Siège social : 118 avenue de Paris 79000 Niort). En application des articles 38,39,40 et 43 (Loi informatique et libertés modifiées en 2004) vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données collectées vous concernant. Pour exercer vos droits, vous pouvez vous adresser par courrier postal à l'adresse suivante : SMENO, Département Informatique et Libertés, 45 Boulevard de la Liberté, 59046 Lille Cedex. Le traitement des informations vous concernant a été déclaré à la CNIL pour la gestion de nos fichiers clients/prospects. Les destinataires des informations vous concernant sont les services de la SMENO, SMENOPro, SMENO Assurances les établissements de la Sécurité sociale, les organismes bancaires pour les informations permettant les règlements et leur gestion.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT N° national d'émetteur 006617

Titulaire du compte à débiter

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Partie réservée à la SMENO Date de début de prélèvement : _____

Compte à débiter

Code banque Code agence Numéro de compte Clé RIB

Fait à : _____ Le : _____ / _____ / _____

Signature de l'adhérent : (obligatoire). Précédée de la mention "lu et approuvé" Signature du titulaire du compte à débiter : (obligatoire). Précédée de la mention "lu et approuvé"

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par la SMENO. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec la SMENO.

Pour payer en plusieurs fois, merci de nous faire parvenir l'autorisation de prélèvement avec un Relevé d'Identité Bancaire du compte à débiter.

Domiciliation du compte à débiter

Etablissement : _____

Agence : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Organisme créancier : SMENO – 59046 Lille Cedex

N°RNM : 78 11 23 450

ATTENTION : le compte à débiter peut être le vôtre ou celui de vos parents, mais dans tous les cas, le titulaire du compte doit signer l'autorisation de prélèvement.

SMENO

Je choisis la proximité

CENTRE 617



📞 AU TÉLÉPHONE

☎ **36-20** dites "SMENO"

0.12€/min depuis un poste fixe

Du lundi au vendredi de 9 h à 18 h sans interruption

@ SUR INTERNET

smeno.com

smeno.mobi

(service gratuit hors coût opérateur suivant mobile compatible)

flashcode



Téléchargez l'application pour décoder ce flashcode (m.mobiletag.com), puis scannez-le avec votre mobile pour accéder à la SMENO.

Retrouvez la SMENO sur :

facebook **twitter**



Recevez nos dernières actus sur votre lecteur de flux RSS.



Installez le widget SMENO sur votre page igoogole, netvibes, iPhone, et accédez aux derniers bons plans et infos SMENO.

🏠 EN AGENCES ET POINTS SERVICES

■ Attestations ■ Borne carte Vitale ■ Carte Tiers Payant ■ Adhésions

• **Amiens** : 18, rue Jean Catelas • **Arras** : 4, rue des Dominicains • **Boulogne** : Maison de l'étudiant
• **Caen** : 40, avenue de la Libération • **Calais** : Fac Centre universitaire de la Mi voix • **Compiègne** : UTC rue Couttolenc, bureau A611B • **Dunkerque** : 220, avenue de l'Université • **Evreux** : Restaurant universitaire Tilly - 3 rue du 7^e chasseur • **Le Havre** : 2 à 4, rue Voltaire - **Le Havre** : IUT de Caucriauville, 5 place Robert Schumann • **Lens** : Faculté Jean Perrin • **Lille** : Furet du Nord, 6^e étage, 15, pl. G^{al} de Gaulle. **Lille Vauban** : 43, boulevard Vauban • **Mont-Saint-Aignan (Rouen)** : rue Thomas Becket • **Rouen** : ADVE Espace des étudiants rouennais - 123, rue G^{al} Leclerc • **Valenciennes** : 20, avenue Clemenceau • **Villeneuve d'Ascq** : Furet du Nord, C.Cial V2.

Consulter les horaires d'ouverture sur **smeno.com**

🚗 AGENCES MOBILES

NOUVEAU

La SMENO se déplace sur vos lieux d'étude, facs et écoles : avec un ordinateur, une imprimante, un lecteur de carte Vitale (attestations, etc.)

La mutuelle étudiante

SMENO

Sécurité sociale étudiante

La SMENO s'engage depuis plusieurs années à toujours mieux respecter l'environnement, dans l'ensemble de ses activités. Toutes les éditions de la SMENO sont imprimées sur du papier 100% recyclé et confiées à des imprimeurs titulaires du label Imprim'Vert.

